



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 25 mars 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CE Direction générale . Cabinet du directeur général - 1151353005

Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal relative à l'adoption d'un programme de réfection des terrains sportifs

12.002 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles . Direction du développement du territoire et études techniques - 1143179001

Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels, le démarrage de la phase de planification du projet de la construction de la maison de la culture et de la rénovation de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies. Autoriser à cette fin, l'affectation de ressources (1,5 années/personnes) ou son équivalent en contrats au Service de la planification immobilière pour la durée de la phase de planification

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146782001

Accorder un contrat à Site Intégration Plus inc. pour la fourniture de la mise à jour du logiciel Prowatch - Somme de 213 575,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13588) (2 soumissionnaires)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1155281001

Conclure avec PETITES MAINS une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation jusqu'à 24 mois supplémentaires, pour la fourniture de t-shirts pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-14001 (5 soumissionnaires) (montant estimé: 323 321,20 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151543001

Autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réparation des terrains sportifs pour une somme de 109 932,16 \$ taxes incluses et à l'entreprise Du vert au rouge inc. pour la fourniture des services de tonte de gazon, de verdissage et d'entretien courant pour une somme de 69 674,85 \$ taxes incluses, au complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois (1er avril 2015 au 31 mars 2016)

20.007 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334003

Autoriser une dépense additionnelle de 10 880,25 \$, taxes incluses pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est dans le cadre du contrat accordé à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc) (CE14 1061), majorant ainsi le montant du contrat de 113 704,67 \$ taxes incluses à 124 584,92 \$ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Contrat de services professionnels

CE Saint-Laurent, Direction des travaux publics - 1156673007

Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2015 - Somme maximale de 453 702,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-002 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Entente

CE Service de l'eau - 1156264001

Approuver le projet de convention avec l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) pour des activités de recherche reliées à la régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1150242001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 16e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 30 mars 2015

20.011 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1156707002

Accorder un contrat de services professionnels à AGC Communications pour la concertation dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest - Somme maximale de 395 877,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14183 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des infrastructures_voirie et transports - 1142612002

Mandater la Direction des transports et le Service de la culture comme porteurs du développement d'un système d'orientation et d'acheminement des piétons - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat d'un concours de design pour le volet physique de ce système

30.002 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1154834002

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros ($\pm 32\,823,80$ \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2015

30.003 Budget - Autorisation de dépense

CE Service du greffe - 1153430003

Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de toute élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration du Bureau de taxi de Montréal

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1156918001

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin d'ajuster certains prix maximaux d'acquisition

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



Dossier # : 1151353005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal relative à l'adoption d'un programme de réfection des terrains sportifs

Il est recommandé:

. de mandater le directeur général afin d'élaborer un programme de réfection des terrains sportifs à la suite du dépôt du Plan d'intervention des terrains sportifs et du plein air urbain en 2015.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-16 14:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1151353005**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Mandat du comité exécutif à la suite de la motion du conseil municipal relative à l'adoption d'un programme de réfection des terrains sportifs

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du conseil du conseil municipal du 24 février 2015, la motion suivante a été approuvée:

Il est résolu que le comité exécutif adopte un programme de réfection des terrains sportifs à la suite du dépôt du Plan d'intervention des terrains sportifs et du plein air urbain en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0232 - 24 février 2015 : que le comité exécutif adopte un programme de réfection des terrains sportifs à la suite du dépôt du Plan d'intervention des terrains sportifs et du plein air urbain en 2015.

DESCRIPTION

Le comité exécutif souhaite donner suite à cette motion et demande au directeur général d'élaborer un programme de réfection des terrains sportifs à la suite du dépôt du Plan d'intervention des terrains sportifs et de plein air urbain en 2015.

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-13

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances



Dossier # : 1143179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels, le démarrage de la phase de planification du projet de la construction de la maison de la culture et de la rénovation de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies. Autoriser à cette fin, l'affectation de ressources (1,5 années/personnes) ou son équivalent en contrats au Service de la planification immobilière pour la durée de la phase de planification. Autoriser, l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles pour un montant maximal de 250 000 \$ et les virements de crédits requis à cet effet.

Il est recommandé au comité exécutif :

- D'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer la phase de la planification du projet de la construction de la maison de la culture et de la rénovation de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies;
- D'autoriser, l'affectation d'un gestionnaire immobilier et d'un concepteur des aménagements-immeubles, ou l'équivalent, totalisant 1,5 années-personnes en apports de services internes et externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-13 10:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1143179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels, le démarrage de la phase de planification du projet de la construction de la maison de la culture et de la rénovation de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies. Autoriser à cette fin, l'affectation de ressources (1,5 années/personnes) ou son équivalent en contrats au Service de la planification immobilière pour la durée de la phase de planification. Autoriser, l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles pour un montant maximal de 250 000 \$ et les virements de crédits requis à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles soumet à l'attention du comité exécutif que l'arrondissement a entrepris les démarches nécessaires pour permettre un rattrapage en matière de services en culture et en bibliothèque sur son territoire dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de la Ville de Montréal (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté un avant-projet (CA12 30 10 0329) qui prévoit la réalisation, par étapes, d'un projet consistant en la construction de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies, la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies ainsi que la réalisation de deux nouveaux points de service de bibliothèque sur le territoire de l'arrondissement. Le présent dossier consiste en la première étape de ce projet, soit de créer un nouvel espace culturel mixte intégrant la construction de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies et la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies dans le cadre du développement d'un quartier culturel dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

L'arrondissement souhaite finaliser l'ensemble des études préliminaires, actualiser l'avant-projet et réaliser le programme fonctionnel et technique (PFT) pour terminer la phase de planification de ce nouvel espace culturel. La mise en oeuvre du projet s'appuie sur le dossier «Recommandations et Plan d'action quinquennal 2013-2017», initié par le Service de la culture et approuvé par le comité exécutif le 7 août 2013 (CE13 1161), qui prévoit la mise en place d'un Bureau de projet regroupant les expertises du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et du Service de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 30 08 0263 21 août 2014	Présentation au conseil d'arrondissement du programme triennal d'immobilisations pour 2015, 2016 et 2017 et approbation de la liste des projets le constituant et comportant 8,3M\$ pour la réalisation de ce projet. Transmission au comité exécutif de la Ville. Dossier 1140448006.
CA13 30 12 0457 3 décembre 2013	Adopter, dans le programme triennal d'immobilisations 2014-2016, le règlement d'emprunt RCA13-E110 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 693 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies ». Dossier 1133179005
CE13 1161 7 août 2013	Approuver le bilan 2007-2012 et le Plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC). Dossier 1130003001
CG13 0169 30 mai 2013	Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$. Dossier 1130083001
CA12 30 12 0451 4 décembre 2012	Adopter le règlement d'emprunt numéro RCA12-E098 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies, de la rénovation de la bibliothèque Rivière-des-Prairies et de la réalisation de deux points de service bibliothèques ». Dossier 1123179010
CA12 30 10 0329 2 octobre 2012	Donner un accord de principe pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies et le plan de développement des bibliothèques de l'arrondissement conformément au document d'avant-projet rédigé à cette fin et mandater le directeur d'arrondissement et la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'entreprendre les démarches requises en fonction du calendrier de réalisation proposé. Dossier 1123179008
CA11 30 03 0058 1er mars 2011	Débuter les démarches dans le but de construire une maison de la culture Rivière-des-Prairies sur le site adjacent à la bibliothèque Rivière-des-Prairies ainsi que pour la réalisation du plan de développement des bibliothèques de l'arrondissement dans le cadre du programme RAC des bibliothèques publiques de Montréal et de mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement pour assurer les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets. Dossier 1113179002
CA10 30 02 0017 2 février 2010	Adopter la Résolution numéro PP-41-1 intitulée « Projet particulier abrogeant la Résolution numéro PP-41 qui visait à permettre la construction d'un édifice abritant le Bureau d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la maison de la culture Rivière-des-Prairies prévue au 9100, boulevard Gouin Est » dans le district de La Pointe-aux-Prairies Dossier 1094564005

CE07 1967 5 décembre 2007	Confirmer la mise en place du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC). Dossier 1071608001.
CE05 2025 11 octobre 2005	Autoriser un virement budgétaire de 4 000 000 \$ en provenance du programme triennal d'immobilisations 2005-2007 du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers le programme triennal d'immobilisations 2005-2007 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est, pour la construction de la maison de la culture Rivière-des-Prairies sur le site René-Masson. Dossier 1053179004.
CA05 11 09 0363 6 septembre 2005	Autoriser le dépôt d'une requête de financement auprès du Forum des équipements culturels -Contrat de Ville MCCQ/Ville de Montréal- pour la construction de la Maison de la culture Rivière-des-Prairies sur le site René-Masson. Dossier 1053179003
CA05 11 02 0003 1 ^{er} février 2005	Donner un accord de principe pour la construction d'une maison de la culture au sein du quartier Rivière-des-Prairies et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Forum des équipements culturels et réaliser le programme fonctionnel et technique du projet de construction. Autoriser pour ce faire des crédits de 38 500 \$ à même la réserve pour imprévus de l'arrondissement et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer le contrat de services professionnels, à venir, au montant maximum de 38 500 \$ pour et au nom de la Ville. Dossier 1053179001.

DESCRIPTION

Le projet de l'arrondissement propose un modèle global d'offre de service adapté à la réalité du territoire de l'arrondissement qui s'inscrit dans le cadre des orientations municipales (Programme RAC – Accès culture) et qui s'appuie sur les diagnostics de l'offre de service en culture et bibliothèque aux plans municipal et local, sur le programme fonctionnel et technique réalisé pour la maison de la culture de RDP (2005-2007) ainsi que sur la consultation publique faite auprès des citoyens et des partenaires de l'arrondissement (Le Jardin des possibles).

Ce projet de l'arrondissement consiste à :

- Consolider les deux bibliothèques actuelles de l'arrondissement (celle de RDP et celle de PAT) en tant que bibliothèques ressources, pivots de l'offre de service en bibliothèque sur le territoire de l'arrondissement;
- Établir un nouveau point de service de bibliothèque par quartier, soit un à RDP et un à PAT, de gabarit de 30 % à 50 % plus modeste que celui des deux bibliothèques actuelles de l'arrondissement;
- Construire la maison de la culture de Rivière-des-Prairies et rénover la bibliothèque de Rivière-des-Prairies dans une dynamique d'intégration des espaces, des services et des ressources.

Le projet a pour objectif prioritaire de permettre aux citoyens de l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles d'avoir accès à une offre de service de qualité selon des normes reconnues en répondant au besoin exprimé depuis longtemps pour la réalisation de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies et, d'autre part, en effectuant le rattrapage nécessaire en services et infrastructures de bibliothèque en fonction du diagnostic des bibliothèques de Montréal et de l'avant-projet de l'arrondissement.

Le PFT du nouvel espace culturel à Rivière-des-Prairies permettra de préciser les caractéristiques physiques des espaces identifiés dans l'avant-projet de l'arrondissement,

soit en termes d'espaces de diffusion (salle de spectacle à géométrie variable et salles d'expositions), d'espaces pour l'animation, le loisir culturel et la médiation culturelle, de résidences d'artistes, de zones destinées pour les adolescents, les familles et les enfants, d'espaces pour la tenue d'activités de formation et d'expérimentation, d'accès aux nouvelles technologies, de lieux d'échange (café), de travail collectif et individuel et d'accès à des services gouvernementaux.

Conformément à la résolution CE13 1161 du comité exécutif (7 août 2013), le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sera mandaté pour réaliser, avec les ressources requises, la mise en oeuvre de l'ensemble du projet en collaboration avec l'arrondissement et le Service de la culture.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles se caractérise par une problématique générale de déficit d'accessibilité à la culture et aux bibliothèques sur son territoire :

- selon les normes du réseau, 65 % de la population de l'arrondissement n'est pas desservie par une bibliothèque, soit environ 72 000 personnes;
- la bibliothèque de Rivière-des-Prairies est une infrastructure vieillissante dont l'aménagement, conçu il y a plus de 20 ans, ne permet pas de répondre aux besoins, aux normes et aux attentes actuelles des usagers et du réseau, tant en matière d'espaces, de nouvelles technologies (dont le système RFID), d'une approche libre-service;
- la maison de la culture de Rivière-des-Prairies, créée en mode éclaté en 1989, est la seule du réseau d'origine des Maisons de la culture qui demeure encore sans bâtiment municipal construit pour l'offre de service à la population;
- l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est le plus grand territoire à desservir parmi les arrondissements de 100 000 habitants et plus à Montréal ;
- l'arrondissement est éloigné de l'offre et des institutions culturelles métropolitaines et on compte une très faible offre de service culturelle locale, autre que celle dispensée par la municipalité (aucun théâtre, cinéma, galerie ou organisme artistique professionnel);

Plusieurs autres facteurs propres à l'arrondissement justifient la réalisation de ce projet structurant :

- l'aménagement du territoire réalisé au cours des décennies passées avec peu de préoccupations pour la création de milieux de vie;
- la croissance rapide et nombreuse de la population depuis 40 ans et le potentiel important de développement urbain encore présent pour plusieurs années;
- l'importance des familles, le taux élevé de population jeunesse de l'arrondissement et la forte concentration de population issue de l'immigration au sein du quartier RDP;
- l'importance croissante du nombre de personnes économiquement défavorisées et de zones de pauvreté requérant des interventions;
- la sous scolarisation et le très faible taux de diplomation universitaire (à l'avant-dernier rang à Montréal).

Le projet de l'arrondissement est identifié comme prioritaire au programme RAC dans le dossier "Recommandations et plan d'action quinquennal 2013 - 2017", approuvé par le CE le 7 août 2013 (résolution CE13 1161).

«Afin de répondre à ses besoins en matière de bibliothèques et d'offre culturelle, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a déposé récemment un plan d'action local qui propose la rénovation et la mise aux normes de l'actuelle bibliothèque Rivière-des-Prairies et l'ajout à celle-ci d'une maison de la culture. Outre cet équipement, l'arrondissement veut construire deux nouveaux points de services, l'un dans la partie ouest de Rivière-des-Prairies et l'autre dans la partie ouest de Pointe-aux-Trembles. À la lumière des priorités identifiées dans le *Diagnostic des bibliothèques* et de celles du plan d'action produit par l'arrondissement, nous recommandons que soit amorcé, d'ici 30 mois, le projet de rénovation et de mise aux normes de l'actuelle bibliothèque Rivière-des-Prairies (qui inclut la nouvelle maison de la culture de Rivière-des-Prairies). En ce qui concerne les deux nouvelles bibliothèques, nous recommandons que débute également la réflexion, la planification et la programmation de ces équipements pour une réalisation à moyen ou long terme.»

Par ailleurs, le projet de construction de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies a déjà fait l'objet, en 2005, d'une recommandation favorable du Forum des équipements culturels dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux.

Les efforts financiers dans le cadre de ces programmes démontrent la volonté de la Ville de faire de Montréal une métropole culturelle de création, de savoir et d'innovation. Le développement de nouveaux lieux culturels mixtes est une composante essentielle de cette démarche. Ces lieux appuient le développement social et permettent de lutter contre l'exclusion sociale en soutenant l'alphabétisation et la littératie, l'auto formation et la formation continue, la persévérance scolaire et l'apprentissage des outils technologiques. Ils sont des leviers mis à la disposition des intervenants locaux pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que la médiation culturelle auprès des clientèles fragiles. Ces nouveaux lieux appuient également le développement culturel en favorisant l'accès à une richesse de ressources et le rayonnement de la vie culturelle des collectivités.

En accord avec les objectifs de la «Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015» et le suivi des «Rendez-vous novembre 2007–Montréal, métropole culturelle», la majorité des projets feront l'objet d'un concours d'architecture ou de toute autre mesure contribuant à l'enrichissement du paysage architectural et urbain de la métropole et devra intégrer au minimum une œuvre d'art public au projet. Sur le plan environnemental, les projets doivent viser une certification LEED ou, selon la nature et la taille du projet, s'inscrire dans une approche de développement durable.

Enfin, un peu partout dans le monde, on assiste à une convergence des institutions culturelles. Un nombre croissant de bibliothèques publiques intègrent une variété d'équipements culturels et même sportifs. Avec la popularité croissante d'Internet, des réseaux sociaux et la mondialisation, les frontières tombent aussi entre les disciplines artistiques et entre les pratiques artistiques pour professionnels et amateurs. Les citoyens recherchent des lieux accueillants, conviviaux et confortables (aussi appelés *tiers-lieu*) pour se détendre, apprendre, échanger, participer et contribuer à la vie de leur communauté et de leur quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme RAC est financé conjointement et à parts égales par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et par la Ville de Montréal. Le MCC et le Service de la culture de la Ville-centre assument 80 % du coût admissible des projets, le solde, soit 20 %, étant à la charge de l'arrondissement. En ce qui a trait au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, l'arrondissement doit assurer une part du financement de 40 % du coût de réalisation du projet, la Ville-centre en assumant 60 %.

Les engagements financiers dans le cadre du Programme RAC et du Programme de soutien aux équipements culturels se feront ultérieurement et seront conditionnels à une recommandation favorable de la part du comité consultatif mixte RAC-BEEC au comité exécutif suite à une présentation du Programme fonctionnel et technique (PFT) par l'arrondissement. Il n'y a pas d'impact financier immédiat pour le Service de la culture et le Ministère de la Culture et des communications pour la réalisation du PFT et des études afférentes.

Coût d'immobilisation : Le coût de construction de ce projet sera établi au terme du PFT et comprendra une estimation budgétaire réalisée par une firme externe. Une fois que l'estimation des coûts sera validée, un dossier sera soumis au conseil d'arrondissement ainsi qu'au comité exécutif pour acceptation et pour autoriser la phase de réalisation du projet (construction).

Coût annuel d'exploitation : Le budget annuel de fonctionnement sera estimé selon les normes des Bibliothèques de Montréal pour la bibliothèque de Rivière-des-Prairies. Le budget annuel de la maison de la culture de Rivière-des-Prairies a déjà fait l'objet d'un engagement de l'arrondissement (dossier 1053179003) dont le montant sera actualisé dans le cadre du PFT et selon les paramètres de la Grille ODER. Les ajustements au budget de fonctionnement de l'arrondissement seront établis par le Service des finances selon le modèle paramétrique issu de la réforme du financement des arrondissements.

Pour financer les ressources ou contrats dédiés au projet pour la phase de planification, une somme de 250 000 \$ sera réservée via une affectation des surplus de l'arrondissement.

Provenance : Surplus de gestion affecté de l'arrondissement

2424-0000000-000000-00000-31005-010022 250 000 \$

Imputation pour fins d'équilibre budgétaire :

2424-0012000-303764-41000-71120-00000 250 000 \$

Les crédits nécessaires seront disponibles au compte suivant : Division développement du territoire et études techniques, activités culturelles, services techniques

2424-0012000-303764-07289-54590-000000 250 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet soumis s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : «Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels». Ce projet s'inscrit aussi dans une approche de développement durable en visant une certification LEED OR.

Enfin, le projet dans son ensemble repose sur les principes du développement durable, en particulier sur ceux de l'Agenda 21 de la culture (adopté par le conseil d'arrondissement en mars 2012) et du Plan local en développement durable, où le citoyen est véritablement au cœur des actions et du développement de nouveaux services. Le projet s'inscrit également dans le cadre des orientations de la Ville en matière de bibliothèque du XXI^e siècle et de quartier culturel adoptées respectivement en juin 2011 et avril 2012 par le conseil municipal. Enfin, le projet de l'arrondissement s'appuie sur le partenariat local pour contribuer au développement individuel et de celui de la communauté.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mise à la disposition de la population montréalaise d'équipements culturels accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu;

- Équité entre les arrondissements ainsi que dans l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques de Montréal et du réseau Accès culture;
- S'inscrit dans les objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la culture et dans les objectifs des quartiers culturels;
- Participation accrue des citoyens à la vie culturelle et développement d'un sentiment d'appartenance;
- Par le biais de concours d'architecture, contribution au rayonnement de Montréal comme ville de création et de design et localement au sein de l'arrondissement;
- Bonification de la lecture publique, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal et du Réseau Accès culture;
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;
- Contribution au plan *Réalisons ensemble nos quartiers culturels* qui prévoit notamment l'aménagement d'espaces publics et des travaux d'immobilisation;
- Augmentation des activités de médiation culturelle dans une perspective d'inclusion, de valorisation de la diversité, d'équité, de transmission des arts et de partage des savoirs;
- Amélioration qualitative et quantitative des services de proximité;
- Réponse aux besoins exprimés par la population de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communications seront élaborées avec la Division des communications de l'arrondissement en fonction de l'évolution du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En dépit de l'avancement de notre projet et de la priorité accordé à celui-ci par le Service de la culture, un projet d'échéancier vous est proposé, lequel la SGPI s'est prononcé en accord, conditionnel à l'obtention de ressources additionnelles:

Phase de planification (hiver 2015 - hiver 2016)	1. Études connexes à l'avant-projet et validation
	2. PFT et études connexes
Phase de réalisation (hiver 2016 - printemps 2018)	3. Concours d'architecture, choix des professionnels et octroi des contrats de services professionnels
	4. Élaboration des plans préliminaires
	5. Finalisation des plans et devis
	6. Appel d'offres public, octroi de contrat et réalisation des travaux
	7. Préparation de la mise en service

**Phase d'exploitation
(été 2018)**

8. Ouverture officielle

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Catherine BERNARD-MONTPETIT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude TOUPIN
Chef de division culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint -
responsable des grands projets
Directeur du développement du territoire et
études techniques

CE : 20.001
2015/03/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2015/03/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003
2015/03/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division sécurité , Section services techniques - sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Site Intégration Plus inc. pour la fourniture de la mise à jour du logiciel Prowatch pour une somme de 213 575,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13588) (2 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1- d'accorder au soumissionnaire Site Intégration Plus Inc., le contrat pour la fourniture de la mise à jour du logiciel Prowatch, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de \$213,575.00, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13588) et au tableau des prix reçus.

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,1% par l'agglomération, pour un montant de 113 408,32\$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-10 14:25

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division sécurité , Section services techniques - sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Site Intégration Plus inc. pour la fourniture de la mise à jour du logiciel Prowatch pour une somme de 213 575,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13588) (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilières (SGPI) a, entre autres responsabilités, celle d'assurer la sécurité des employés et des biens de la Ville. Pour ce faire, elle a recours à un système de contrôle d'accès dont la dernière mise à jour du logiciel remonte à plus de cinq ans.

Le rehaussement de la version actuelle du logiciel de même que le remplacement de certains composants sont devenus essentiels puisqu'ils ne sont plus supportés par le fabricant. De plus, la capacité maximale du logiciel est atteinte quant au nombre de contrôleurs de portes pouvant y être raccordés. Actuellement, près de 1000 portes réparties dans une soixantaine de bâtiments sont munies d'un système de contrôle d'accès relié au Centre opérationnel de la Division de la sécurité.

Nous avons évalué diverses solutions pour accroître la capacité du système, assurer sa fonctionnalité et prolonger sa vie utile et nous considérons le rehaussement du logiciel actuel comme étant la meilleure solution puisqu'elle permet, entre autres, de conserver la grande majorité des composants actuels.

L'acquisition de cette mise à jour du système de contrôle d'accès a pour objectif d'assurer à court et moyen termes la continuité des opérations et de permettre le branchement de nouveaux contrôleurs de porte. Nous serons appelés cependant à revoir dans son ensemble la technologie à déployer à plus long terme afin de permettre une meilleure intégration des systèmes de sécurité reliés aux centre opérationnel de sécurité.

Ce contrat consiste à fournir et installer l'application Prowatch version 4.1 de toutes les licences nécessaires à son utilisation, du support technique requis, de la formation des utilisateurs ainsi que de la fourniture de 1000 cartes d'accès destinées aux employés de la Ville.

Afin de préserver le caractère confidentiel de certaines informations relatives aux immeubles municipaux, la Division de la sécurité devra recourir temporairement aux services de deux techniciens qui seront soumis à une enquête du SPVM pour le remplacement de certains composants des contrôles d'accès.

Les applications relatives aux systèmes de sécurité sont uniques et sont la responsabilité de la Division de la sécurité. Les installations, les mises en application, l'entretien ainsi que la formation sont exclusifs au fournisseur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public paru dans le journal *La Presse* et *SÉAO*, le 5 mai 2014, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges et deux (2) ont déposé leur soumission. Le troisième n'ayant pas répondu à l'avis de désistement, il est donc impossible d'en connaître la raison.

Le délai de validité pour recevoir la soumission conforme est de 180 jours. Toutefois, à la demande de la Direction de l'approvisionnement, un délai supplémentaire de validité des soumissions a été accordé par les deux soumissionnaires jusqu'au 1er avril 2015.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme *Site Intégration Plus inc.* au prix de sa soumission pour la mise à jour du logiciel *Prowatch*. La soumission du deuxième soumissionnaire, le *Groupe Royaltech h*, étant plus élevée.

JUSTIFICATION

Il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges et deux (2) firmes ont déposé une soumission, ce qui représente 66,7 %.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre	Total
Site Intégration Plus inc.	213 575,00 \$	-----	213 575,00 \$
Groupe Royaltech	238 522,90 \$	-----	238 522,90 \$
Dernière estimation réalisée	321 171,83 \$*	-----	321 171,83 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			226 048,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,84 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			24 947,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			11,68 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(107 596,83 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			33,50 %

* L'estimation de 321 171,83 \$ taxes incluses prévoyait un montant de 120 000 \$ pour les travaux de remplacement de certains composants des contrôles d'accès. Ces travaux seront plutôt assumés à même l'enveloppe TNC du Service de la gestion et de la planification immobilières (SGPI) - Immeubles plutôt qu'au PTI (voir section "aspect(s) financier(s))

L'estimation réelle est donc de 201 171,83 taxes incluses. soit un écart de 12 403,17 \$ ou 6,17 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat au montant de 213 575,00 \$ sera assumé à même le PTI du SGPI. Voir intervention du Service des finances.

Le coût de remplacement de certains composants des contrôles d'accès au montant de 120 000 \$ sera assumé à même l'enveloppe TNC du SGPI - Immeubles. Voir intervention du Service des finances.

Un ajustement récurrent de 25 000 \$ au budget de fonctionnement de la Division de la sécurité fera l'objet d'une demande en ce sens lors de la préparation du budget afin d'assumer le coût du contrat de service de mise à jour pour les années subséquentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La sécurité des occupants et des usagers des bâtiments municipaux ainsi que la protection des biens de la Ville comptent parmi les impacts associés à ce dossier. Ainsi, advenant une défektivité de l'application actuelle qui ne serait plus supportée par le fournisseur, cela affecterait la sécurité d'une soixantaine de bâtiments municipaux dont plusieurs sont considérés comme stratégiques. Cette situation pourrait également compromettre le fonctionnement des opérations de plusieurs unités d'affaires puisque les employés auraient de la difficulté à accéder à leur lieu de travail.

Un autre impact à considérer est l'impossibilité pour la Division de la sécurité de connecter de nouveaux systèmes de contrôle d'accès au logiciel actuel. Le rehaussement de l'application permettra d'augmenter l'ajout de nouvelles installations par l'acquisition de licences additionnelles.

De plus, certains contrôleurs, lesquels constituent des pièces maîtresses du système de contrôle d'accès, ne sont plus supportés par la version actuelle du logiciel. Cela a pour conséquence qu'il n'est plus possible d'obtenir de rapports relativement aux accès de certains lieux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action relative aux communications ne sera nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres : 5 mai 2014

- Ouverture des soumissions : 26 mai 2014
- Comité exécutif : 19 mars 2015
- Octroi de contrat : mars 2015
- Début des travaux : avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Sylvain CLERMONT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des technologies de l'information , Direction (Yves CLOUTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LEFEBVRE
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-03

Robert HAMEL
Chef de division Sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne MACKAY FALCON
Directrice

Approuvé le : 2015-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur

Approuvé le : 2015-03-10

**Dossier # : 1155281001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec PETITES MAINS une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de t-shirts pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-14001 (5 soum.) (montant estimé: 323 321,20 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de t-shirts pour le Service de sécurité incendie de Montréal ;
2. d'accorder à PETITES MAINS le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14001 et au tableau de prix reçus joint au dossier ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-13 13:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155281001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec PETITES MAINS une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de t-shirts pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-14001 (5 soum.) (montant estimé: 323 321,20 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de t-shirts, pour le Service de sécurité incendie de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-14001 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour chaque année prévue au contrat, des délais de livraison requis et la description des produits.

Les t-shirts sont requis afin de répondre aux besoins de la Ville de fournir l'équipement et uniforme de certains groupes de travailleurs, selon les conventions collectives en vigueur. Ces articles sont tenus en inventaires et distribués aux employés du Service de sécurité incendie de Montréal.

L'appel d'offres a été annoncé le 15 décembre 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 26 janvier 2015. Il y a donc eu un délai de 41 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0400 30 mars 2010 – Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec Petites Mains., pour la fourniture de t-shirts pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 09-11137 - (3 soum.) (montant estimé de 245 220,94 \$ taxes incluses).

CE06 2049 29 novembre 2006 – Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec

Vêtements Trium Sport inc. pour la fourniture et la confection de chandails T-shirts pour pompiers - Appel d'offres public 06 10192 (9 soum.) (montant estimé de 201 751,32 \$).

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de t-shirts, pour une période de trente-six (36) mois, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-14001.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

Il est à noter qu'une nouvelle pièce de vêtement a été introduite dans cet appel d'offres, soit le t-shirt à manches longues. Par le passé, le t-shirt était offert en manches courtes seulement.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-14001

Titre : SIM – T-SHIRTS

Description et usage : Fourniture de t-shirts, pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois, conformément aux documents d'appel d'offres

Date de lancement : 15 décembre 2014

Date d'ouverture : 26 janvier 2015

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 41

Preneurs du cahier des charges : (15)

CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.
COMMUNICATION MARKETING TANGO INC.
DÉPÔT MÉDICAL CANADA INC.
DISTRIBUTION SCANDINAVE CANADA INC.
GESTOCK
GROUPE BOUCHER SPORTS INC.
GROUPE TRIUM INC.
LINDE CANADA LTÉE
OPALE INTERNATIONAL INC.
OUTDOOR OUTFITS
PETITES MAINS
PSP ARGENTINO INC.
RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUE
(RIO)
UNIVERSEL UNIFORMES INC.
VÊTEMENTS STENIS INC.

Soumissionnaires : (5)

DÉPÔT MÉDICAL CANADA INC.
 GROUPE TRIUM INC.
 OPALE INTERNATIONAL INC.
 OUTDOOR OUTFITS
 PETITES MAINS

Soumissions conformes	Coût de base - Total
PETITES MAINS	323 321,20 \$
OPALE INTERNATIONAL INC.	331 787,96 \$
GROUPE TRIUM INC.	408 812,01 \$
DÉPÔT MÉDICAL CANADA INC.	411 040,80 \$
OUTDOOR OUTFITS	545 268,94 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	335 997,19 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>	404 046,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)</i>	80 724,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	24,97 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	221 947,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	68,65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 12 675,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 3,77 %

Analyse des soumissions

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre du fournisseur PETITES MAINS est conforme et celui-ci est recommandé comme adjudicataire. PETITES MAINS est un organisme sans but lucratif, visant à aider les personnes en difficulté (particulièrement les femmes) à intégrer la société québécoise et le monde du travail. La production des chandails est faite ici-même, à Montréal.

Sur 15 preneurs du cahier des charges, 5 ont déposé une soumission. 10 fournisseurs se sont abstenus de soumissionner, dont certains ont retourné la raison de leur désistement. Certains ont acheté les documents sans l'intention de soumissionner, et d'autres se sont abstenus pour diverses raisons. Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 335 997,19 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les prévisions fournies par le Service de sécurité incendie, ainsi que les prix de l'entente précédente, majorés afin de refléter une hausse normale des coûts.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement.

Les t-shirts sont maintenus en stock dans les inventaires du Centre de distribution de la Ville de Montréal.

Montant estimé pour le contrat :

281 210,00 \$ + 14 060,50 \$ TPS (5%) + 28 050,70 \$ TVQ (9.975%) = 323 321,20 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bris d'inventaire, non-respect des conventions collectives en vigueur, possibilité de griefs. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, ce qui est contraire à l'esprit de la Loi des cités et villes, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et entente.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion (Pascale GAMACHE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Krystel DOUCET
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-24

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-03-13



Dossier # : 1151543001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réparation des terrains sportifs pour une somme de 109 932,16 \$ taxes incluses et à l'entreprise Du vert au rouge inc. pour la fourniture des services de tonte de gazon, de verdissage et d'entretien courant pour une somme de 69 674,85 \$ taxes incluses, au complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois (1er avril 2015 au 31 mars 2016).

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. d'autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réparation des terrains sportifs pour une somme de 109 932,16 \$ taxes incluses, et à l'entreprise Du vert au rouge inc. pour la fourniture des services de tonte de gazon, de verdissage et d'entretien courant pour une somme de 69 674,85 \$, taxes incluses, pour l'entretien extérieur du complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, et ce, pour une période de douze mois à compter du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 mars 2016.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-13 18:14

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151543001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme de 109 932,16 \$ taxes incluses et à l'entreprise Du vert au rouge inc. pour la fourniture des services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 69 674,85 \$ taxes incluses, au complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois (1er avril 2015 au 31 mars 2016).

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie et la Division des parcs de l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville ont, par le passé, réalisé les travaux relatifs à l'entretien du site extérieur du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR). Suite au rapatriement de cette responsabilité à la Ville centre via le règlement 08-056 en 2013, ces activités relèvent depuis du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Toutefois, l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville maintient certains services qui sont facturés à l'acte étant donné que des contrats sont déjà signés pour le déneigement des stationnements et des voies d'accès et pour la collecte d'ordures sur le site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin. De plus, des services connexes en déneigement et épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers et les terrasses sont confiés à une entreprise externe, Transport Rosemont inc., par une décision du comité exécutif (CE13 1541).

Afin de s'assurer de la propreté, du maintien de l'offre de services pour les utilisateurs et partenaires, de l'entretien et de la bonne condition des terrains extérieurs sur le site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin, le Service de la concertation des arrondissements a procédé à un appel d'offres public en avril 2013. Les ententes conclues suite à l'appel d'offres 13-12837 avec l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) et l'entreprise À la main verte sont d'abord venues à échéance le 31 mars 2014. Comme cet appel d'offres incluait une clause permettant à la Ville de prolonger l'entente pour deux périodes de douze mois supplémentaires, ces contrats réalisés à la satisfaction du SDSS, ont d'abord été prolongés une première fois, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Le SDSS recommande d'utiliser l'option d'une deuxième période de prolongation, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, étant donné que les contrats viennent de nouveau à échéance et d'autre part, parce que les travaux sont toujours réalisés à la satisfaction du Service. La clause de prolongation de ces contrats est prévue à l'article no 4 « prolongation de contrat » des clauses administratives particulières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0230 13 février 2013 Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux parcs et équipements (08-056).

CE13 0604 15 mai 2013 Accorder un contrat à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme de 116 638,69 \$ taxes incluses et accorder un contrat à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 68 985,00 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois (1^{er} avril 2013 - 31 mars 2014) - Appel d'offres public 13-12837.

CE13 1541 25 sept. 2013 Accorder à Transport Rosemont inc., plus bas soumissionnaire conforme, du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015, le contrat pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et les terrasses du complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin pour une somme maximale de 159 286,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13069.

CE14 0369 19 mars 2014 Autoriser la prolongation des contrats octroyés à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme d'au plus 140 147,63 \$, taxes incluses, et à À la main verte pour les services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme d'au plus de 81 632,25 \$, taxes incluses, pour l'entretien extérieur du complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois (1^{er} avril 2014 - 31 mars 2015).

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus aux contrats ont été déterminés en fonction des besoins du site et selon les travaux réalisés antérieurement lorsque le service était offert par l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville. Les travaux incluent l'entretien des terrains sportifs, la tonte de gazon, le verdissement et l'entretien ménager extérieur sur l'ensemble du site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin.

En plus des travaux initialement inclus au contrat de 2013-2014, le SDSS s'est prévalu, en 2014-2015, de l'option de la coupe de gazon pour le terrain de balle 1 prévue au bordereau de soumission de l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.). Cette opération était auparavant exécutée par le Club de soccer Impact de Montréal. Ce dernier n'aura plus besoin de ce terrain pour ses entraînements. Le SDSS recommande de se prévaloir également de cette option pour le contrat 2015-2016.

Ainsi, le présent dossier vise à prolonger les deux contrats pour l'entretien des terrains extérieurs du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin pour une période de douze mois supplémentaires, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. À noter que l'entreprise *À la main verte* a changé son nom d'entreprise à celui *Du vert au rouge inc.* le 30 octobre 2014 suite

à sa constitution selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions (voir pièce jointe - Statut au Registraire des entreprises).

JUSTIFICATION

Le SDSS et les utilisateurs du CSCR sont en général très satisfaits des services offerts par les deux entrepreneurs, et ce, durant les deux dernières années des contrats. La prolongation de ces contrats permettra de continuer à offrir aux partenaires et usagers des services de qualité et des terrains sportifs sécuritaires.

Voici le détail des coûts incluant les taxes de ces contrats :

Entreprise/Année	2013-2014	2014-2015	2015-2016
1. Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	116 638,69 \$	137 334,19 \$	107 587,05 \$
2. Techniparc (9032-2454 Québec inc.) ajout option coupe de gazon du terrain de balle 1	N/A	2 813,44 \$	2 345,10 \$
Total du contrat à Techniparc (1 et 2 ci-dessus)	116 638,69 \$	140 147,63 \$	109 932,15 \$
Total du contrat à Du vert au rouge inc.	68 985,00 \$	81 632,25 \$	69 674,85 \$
TOTAL	185 623,69 \$	221 779,88 \$	179 607,00 \$

Le prix des contrats en 2015-2016, plus bas par rapport aux prix des deux années précédentes, s'explique parce que des travaux n'auront pas à être effectués en 2015-2016 en raison de la fermeture temporaire du terrain de soccer-football synthétique, des terrains de tennis, de la piste d'athlétisme et du terrain de balle du CSCR pour des travaux. Comme ils ne requièrent pas d'entretien en 2015, le SDSS a négocié des crédits qui seront appliqués par les entrepreneurs selon la durée de fermeture de ces terrains. Voici le détail de ces crédits :

- Techniparc (9032-2454 Québec inc.) : 30 215,48 \$ taxes incluses;
- Du vert au rouge : 11 957,40 \$ taxes incluses;
- Total des crédits : 42 172,88 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale prévue pour ces contrats est au montant maximal de 179 607,01 \$ taxes incluses. Cette dépense est assumée entièrement par la Ville centre.

Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du SDSS, plus précisément du budget de la division de la gestion des installations sportives dans le centre de responsabilités des terrains extérieurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, il est prévu au contrat que l'adjudicataire remplisse un questionnaire sur la gestion environnementale expliquant les actions qui seront mises en place par son entreprise afin de favoriser la protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ces contrats auraient d'importantes répercussions, car l'accès et la sécurité des terrains sportifs pour la population montréalaise pourraient être mis en péril. Il y aurait également un impact négatif sur l'image de la Ville si le site n'était pas entretenu adéquatement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1^{er} avril 2015

- Fin du contrat : 31 mars 2016
- Hiver 2016 : nouvel appel d'offres pour l'octroi des contrats en 2016-2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. De plus, ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GINCE
Chef de section
Rocca Lonigro, agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-05

Mario LIMPERIS
C/s centre sportif et installations dcqmvde
pour Jean-François Dulièpre
Chef de division - gestion des installations
sportives

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-03-13



Dossier # : 1153334003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 10 880,25 \$, taxes incluses pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est dans le cadre du contrat accordé à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc) (CE14 1061), majorant ainsi le montant du contrat de 113 704,67 \$ taxes incluses à 124 584,92 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 10 880,25 \$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est dans le cadre du contrat accordé à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.) (CE14 1061), majorant ainsi le montant du contrat de 113 704,67 \$ taxes incluses à 124 584,92 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-10 14:42

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 10 880,25 \$, taxes incluses pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est dans le cadre du contrat accordé à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc) (CE14 1061), majorant ainsi le montant du contrat de 113 704,67 \$ taxes incluses à 124 584,92 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal exploite un site d'enfouissement technique (LET) à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la disposition des résidus de cendres et de sables. L'exploitation de la carrière est contrôlée par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce site d'enfouissement est localisé dans l'ancienne carrière Demix, au 11175, boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est. Dans le cadre de l'exploitation de ce site, des travaux d'enfouissement sont effectués à proximité de falaises rocheuses pratiquement verticales de plus de 100 mètres de hauteur. Sous les effets des cycles de gel et de dégel, la surface des parois se dégrade et des morceaux de roc s'en détachent régulièrement. Quotidiennement, sept à huit camions de 32 tonnes se rendent sur le site pour y déposer leur contenu.

Le chemin donnant accès à la station de pompage située au centre du site d'enfouissement était non sécuritaire. D'importantes masses rocheuses instables étaient présentes sur la paroi se situant à l'ouest du chemin d'accès et présentaient un risque certain. Il était donc essentiel de procéder rapidement à la sécurisation de cette paroi contre la chute de pierres afin d'assurer la poursuite des opérations. Les travaux consistaient en l'enlèvement de treillis métalliques existants et leur remise en place après que des travaux d'écaillage manuel et à l'aide d'équipements mécaniques aient été effectués.

Les travaux de sécurisation de la paroi rocheuse ouest entre le plancher 5 et 7 du lieu d'enfouissement ont eu lieu du 7 juillet au 8 août 2014. Des travaux de dynamitage non prévus au contrat pour éliminer une masse rocheuse de 90 mètres cubes environ ont dus être réalisés pour sécuriser les lieux entre les deux niveaux de plancher. De plus, une augmentation de la quantité de masse rocheuse prévue au bordereau ainsi que 11 sections de treillis métalliques additionnelles ont été nécessaires pour compléter les travaux de façon sécuritaire et explique le dépassement de coûts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1061 - 2 juillet 2014 - Accorder à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers numéros 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 113 704,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 797-AE.

DESCRIPTION

Les travaux de sécurisation sur la paroi ouest du chemin d'accès à la station de pompage du lieu d'enfouissement technique comprenaient principalement :

- Enlèvement de treillis métalliques;
- Écaillage mécanique en crête de paroi;
- Enlèvement des masses rocheuses instables de grande dimension;
- Écaillage manuel à l'aide de nacelle ou hommes-araignées;
- Reconstruction d'un andain le long de la paroi est;
- Pose de treillis métalliques;
- Disposition des débris rocheux à l'intérieur du site.

Des travaux additionnels ont dus être effectués pour sécuriser les lieux :

- Ajout de 11 sections de treillis métalliques;
- Dynamitage non prévu au contrat;
- Masse rocheuse additionnelle dépassant les quantités prévues au bordereau.

JUSTIFICATION

La réalisation de ces travaux additionnels était nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que de permettre la poursuite des opérations normales au lieu d'enfouissement technique. L'entrepreneur, étant sur place avec l'équipement approprié, était en mesure de réaliser les travaux afin d'éviter des coûts de démobilisation et de mobilisation.

L'accès au site de la station de pompage par la route aurait été impossible en cas de bris, les travaux se devaient donc d'être réalisés rapidement. Des mésententes avec l'entrepreneur au sujet du coût des travaux supplémentaires effectués explique les délais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est dans le cadre du contrat accordé à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc) sont de 10 880,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant du contrat de 113 704,67 \$ à 124 584,92 \$, taxes incluses.

Ces coûts représentent un montant net pour l'agglomération de 9 935,12 \$ lorsque

diminués des ristournes fédérale et provinciale et sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	10
Réserve de l'eau de l'agglomération	10
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources
- assurer la santé et la sécurité des travailleurs

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-26

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2015-03-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-03-10



Dossier # : 1156673007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2015 - Somme maximale de 453 702,37 \$, taxes incluses – Appel d'offres 15-002 (5 soumissionnaires)

Recommander au comité exécutif d'octroyer un contrat de 453 702,37 \$ (taxes incluses) à WSP Canada inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2015 – soumission 15-002.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-03-09 14:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156673007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 453 702,37 \$ (taxes incluses) à WSP Canada inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2015 – soumission 15-002.

CONTENU

CONTEXTE

Les rues visées par ce sommaire ont été identifiées dans le plan d'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (**DGSRE**) qui recommande le remplacement complet du réseau d'aqueduc et d'égout sur celles-ci. Il faut donc procéder à la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi qu'aux travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas, Cardinal, Fraser, Champigny, Montpellier, Raimbault et chemin Laval. Vous trouverez le plan de localisation des rues visées sous la rubrique « pièce jointe ».

Selon les documents de l'appel d'offres, les rues seront réparties selon les volets suivants:

Volet 1:

- Cambridge, de Patricia à de Londres, sur une longueur de 140 mètres linéaires;
- Stanislas, de Painter-Circle au n° 2070 Stanislas, sur une longueur de 300 mètres linéaires;
- Stanislas, de n° 2155 Stanislas à chemin Laval (nord), sur une longueur de 200 mètres linéaires;
- Ruelles Stanislas, de Londres à de la Sorbonne, sur une longueur de 290 mètres linéaires;
- Chemin Laval, de Saint-Cyr à Stanislas (sud), sur une longueur de 160 mètres linéaires;
- Chemin Laval, de Stanislas (sud) à Cléroux, sur une longueur de 280 mètres linéaires;
- Chemin Laval, Cléroux à n° 2230 chemin Laval, sur une longueur de 220 mètres linéaires;

Volet 2:

- Cardinal, de Saint-Louis à Beudet, sur une longueur de 370 mètres linéaires;
- Fraser, de Dorais à Nantel, sur une longueur de 240 mètres linéaires;

Volet 3 :

- Champigny, de Côte-Vertu à (un point au nord de Rochon), sur une longueur de 260 mètres linéaires;
- Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon, sur une longueur de 220 mètres linéaires;
- Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon, sur une longueur de 200 mètres linéaires;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1144378019 - CA14 080723 adoptée le 11 décembre 2014 par le Conseil d'arrondissement autorisant un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues et ceux prévus dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2015 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les services professionnels incluront :

- la réalisation des relevés topographiques;
- la réalisation des études géotechniques, de caractérisations environnementales, hydrauliques, etc.;
- la préparation des plans et devis préliminaires et finaux;
- la préparation des documents d'appel d'offres des travaux;
- la surveillance des travaux.

NOTE : Il est possible que certaines rues ne fassent pas partie de l'appel d'offres des travaux 2015-2016 et qu'elles fassent l'objet d'un autre appel d'offres dans les années ultérieures ou selon les disponibilités budgétaires.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 15-002 a été publié dans le journal La Presse le 5 février 2015 et dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 6 février 2015.

Les quatorze firmes suivantes se sont procuré les documents :

AXOR Experts Conseils inc.

Beaudoin Hurens

CIMA+

Comeau Experts-conseils 2006

Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.

EFEL Experts-conseils

Equiluqs inc.

Groupe SNC-Lavalin inc.

Les Consultants S.M. inc.

Les Services Exp inc.

MLC Associés inc.

Stantec experts-conseils Itée

Tetra Tech QI inc.

WSP Canada inc.

Les neuf firmes suivantes ont présenté des soumissions :

Stantec experts-conseils Itée

MLC Associés inc.

Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.

Groupe SNC-Lavalin inc.

Beaudoin Hurens

WSP Canada inc.

Tetra Tech QI inc.

Equiluqs inc.

Les Consultants S.M. inc.

Il a été impossible de connaître la raison pour laquelle les autres firmes ci-dessous n'ont pas présenté de soumission :

AXOR Experts Conseils inc.

CIMA+

Comeau Experts-conseils 2006

EFEL Experts-conseils

Les Services Exp inc.

Le tableau suivant présente l'analyse des prix de l'ensemble des soumissions retenues, ayant obtenu le pointage intérimaire minimum requis de 70 % :

RÉSULTAT DE SOUMISSION

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1 WSP Canada inc.	424 020,90 \$	29 681,46 \$	453 702,37 \$
Soumissionnaire 2 Stantec Experts-conseils	466 940,31 \$	32 685,82 \$	499 626,13 \$
Soumissionnaire 3 Tetra Tech QI inc.	462 774,38 \$	32 394,21 \$	495 168,58 \$
Soumissionnaire 4 Les Consultants S.M. inc.	501 693,42 \$	35 118,54 \$	536 811,96 \$
Soumissionnaire 5 Groupe SNC-Lavalin inc.	606 723,08 \$	42 470,62 \$	649 193,69 \$
Dernière estimation réalisée	585 510,19 \$	40 985,71 \$	626 495,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			526 900,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			195 491,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			43,09 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-172 793,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-27,58 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			45 923,76 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	10,12 %
---	---------

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés aux plans, devis et surveillance des travaux sont entièrement assumés par la DGSRE.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Services des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation	Objectif	Action
Pratiquer une gestion responsable des ressources.	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.	Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts positifs :

- Assurer la pérennité des infrastructures de l'eau.
- Offrir des services de qualité aux citoyens.
- Réduire les bris et les coûts qui y sont associés.
- Optimiser les programmes de subvention offerts à la Ville.

Impacts négatifs à très court terme :

- Circulation;
- Possibilité de coupures temporaires d'eau ou interdictions d'utiliser des services d'égout, etc.

Les services municipaux seront fournis par des réseaux temporaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par l'Arrondissement pour informer les citoyens et leur offrir des solutions de rechange pour la circulation et les aviser des coupures temporaires d'eau ou interdictions d'utiliser les services d'égout à la phase d'exécution des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation d'appel d'offres : 11 décembre 2014

Octroi du contrat au consultant : mars 2015

Plans et devis préliminaires : mai 2015

Plans et devis définitifs : juin 2015

Appel d'offres - travaux de réfection : juillet 2015

Octroi du contrat - travaux de réfection : septembre 2015

Travaux de réfection : automne 2015 - printemps 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude seront incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Daniel SIMON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (François G GAGNÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Joelle ANDRÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Linda PHARAND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rita CHAHINE
Chef de division par intérim
Études techniques et ingénierie
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
514 855-6000, poste 4251
Secrétaire : Carole Castonguay (514 855-6000, poste 4266)
Chargé de projet : Thavaseelan Soosaipillai,
ing.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-28

François LAPALME
Directeur des travaux publics
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint -Laurent
Secrétaire : Zoulikha El Ouakili (514 855-6000, poste 4504)



Dossier # : 1156264001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le projet de convention avec l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) pour des activités de recherche reliées à la régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc

Il est recommandé :
d'approuver le projet de convention avec l'Institut National de Recherches Scientifiques pour des activités de recherche reliées à la régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-12 13:24

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156264001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le projet de convention avec l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) pour des activités de recherche reliées à la régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers, soit la réhabilitation de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Même si une grande partie de ces efforts consiste à remplacer ou réhabiliter les conduites d'aqueduc ayant atteint leur durée de vie, il est impossible, vu l'ampleur du réseau, de corriger à court terme toutes les situations potentiellement problématiques par ce moyen.

Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs est la régulation de la pression. Cette stratégie, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de diminuer les bris de conduites du réseau secondaire et des entrées de services, ainsi que de réduire le volume de fuites. Elle a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) compte réaliser de trois à quatre secteurs de régulation de la pression (SRP) par année sur une période de dix ans. Chaque secteur sera alimenté par au moins deux sites de régulation. Les études hydrauliques et les essais temporaires requis afin de concevoir les secteurs et déterminer les équipements requis sont réalisés essentiellement à l'interne. La DGSRE a déjà retenu les services de trois firmes externes afin de préparer les plans et autres documents techniques requis pour la réalisation des ouvrages prévus jusqu'en 2019, notamment pour l'implantation d'une vingtaine de secteurs de régulation de pression sur le territoire de l'agglomération, représentant près du quart du réseau d'aqueduc.

Le présent dossier concerne des activités de recherche avec l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) dans le développement des algorithmes de régulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE14 1111 - 30 juillet 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Centris Technologies inc. pour la programmation des chambres de régulation et de mesure sur l'aqueduc pour une somme maximale de 68 387,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13359 - 3 soumissionnaires (1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CM 12 0434 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise (Dossier 1122714002).

DESCRIPTION

Dans un premier temps, l'INRS procédera à la synthèse des règles de commandes existantes en prenant en considération les données dont dispose la DGSRE à ce sujet. Suite à la réalisation de cette synthèse, les chercheurs de l'INRS proposeront des règles de commande à évaluer, qui s'ajouteront à celles que la DGSRE aurait déjà préalablement identifiées. Les secteurs du réseau d'aqueduc sur lequel les règles de commande seront évaluées seront sélectionnés par le personnel de la DGSRE.

L'évaluation de la performance des règles de commande sera réalisée par les chercheurs de l'INRS, par modélisation hydraulique, et d'une interface programmée par les chercheurs de l'INRS. Suite à ces évaluations, les règles de commande les plus prometteuses seront identifiées conjointement par les chercheurs de l'INRS et le personnel de la DGSRE. Ces règles seront par la suite mises à l'essai au laboratoire de simulation hydraulique de réseaux de distribution d'eau potable de l'INRS. Ces essais seront réalisés par l'INRS.

L'INRS produira un rapport comprenant une synthèse de la revue de littérature, des résultats, des essais par modélisation hydraulique et des essais au laboratoire. L'INRS proposera également des règles de commande que la DGSRE pourra choisir d'implanter dans quelques secteurs du réseau d'aqueduc de Montréal afin de les valider à pleine échelle.

JUSTIFICATION

Le projet d'optimisation, notamment le volet de régulation de pression, en est un d'envergure et d'une certaine complexité. Des implantations pilotes qui seront construites en 2015 vont permettre une évaluation des bénéfices et des ajustements à l'approche du projet. Il sera donc très bénéfique de pouvoir mettre à profit l'expertise de l'INRS conjuguée avec celle de la DGSRE et de profiter du laboratoire de recherche de l'INRS dans le développement des règles de commande optimales en régulation de pression.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun honoraire ou frais de services ne sera exigé par l'INRS ou la Ville de Montréal. Chaque partie assume les coûts de son personnel. Aucun montant ne sera exigé à la Ville pour l'utilisation du Laboratoire ou des Équipements de l'INRS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en contribuant à réduire les bris de conduites et d'entrées de services ainsi qu'à réduire les pertes d'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux visés par ce dossier contribueront à l'amélioration de la gestion des réseaux d'eau potable, tout d'abord à l'agglomération de Montréal, puis ailleurs au Canada. Les algorithmes de régulation qui seront développés, perfectionnés puis testés conduiront, lorsque mis en place, à la réduction des volumes d'eau potable perdus. Les résultats des travaux de recherche entraîneront donc, à terme, une réduction des coûts associés à la production et à la distribution d'eau potable au Canada tout en procurant des avantages pour la protection de la ressource eau et des milieux naturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'enjeux de communication particuliers dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du projet de recherche: mars 2015
Développement des algorithmes: 2^{ème} trimestre 2015
Essais en laboratoire: 3^{ème} trimestre 2015
Rapport de recherche: 1^{er} trimestre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean L LAMARRE
Chef de division - optimisation du réseau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-20

Jean L LAMARRE
Chef de division - optimisation du réseau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-03-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-03-12



Dossier # : 1150242001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 16e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 30 mars 2015 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 16e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 30 mars 2015;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-03-13 18:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150242001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 16e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 30 mars 2015 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La « Semaine d'actions contre le racisme » SACR existe depuis l'année 2000 et dès la première édition, la Ville de Montréal a été un des principaux partenaires du comité organisateur. Elle a été d'abord mise en place pour souligner le 21 mars, décrété par les Nations Unies « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Au cours des années, elle est devenue un moment privilégié de réflexion, d'échange et de rapprochement interculturel en faisant connaître, entre autres, des initiatives novatrices en matière d'éducation et de sensibilisation réalisées à Montréal, au Québec et ailleurs dans le monde. La programmation offre une série d'activités éducatives et culturelles visant à sensibiliser le public en matière de prévention et de lutte contre les préjugés, la discrimination, l'intolérance, le racisme et l'exclusion. La seizième édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » se tiendra du 21 au 30 mars 2015. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$ au CIDHICA pour la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 16e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » (SACR) prévue du 21 au 30 mars 2015.

Initiée à Montréal, la SACR est aujourd'hui un événement national et a acquis une notoriété indéniable presque partout à Montréal et au Québec. De plus, grâce à cette initiative typiquement québécoise, des semaines similaires se déroulent ailleurs dans le monde : notamment à Paris, Bruxelles, Genève, Lausanne et Lille.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1776 du 4 décembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 15^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 20 au 31 mars 2014 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CE13 0358 du 27 mars 2013

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2013, à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication de la 14^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme », du 21 au 31 mars 2013.

CE12 0260 du 29 février 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la 13^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 19 au 25 mars 2012.

CM11 0141 du 21 mars 2011

Souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2011 et s'engager à s'imposer un devoir de vigilance et à encourager les initiatives pour prévenir des gestes pouvant conduire à toutes les formes de discrimination; à ce que l'ensemble des services de la Ville ainsi que les sociétés paramunicipales respectent les dispositions contenues dans la Charte concernant la lutte contre toutes les formes de discrimination et en tiennent compte dans leurs plans d'action annuels; et à inviter les Montréalaises et les Montréalais à participer aux nombreuses activités qui se dérouleront pendant la 12^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme ».

DESCRIPTION

Développée depuis 2010 par Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), la SACR offre l'occasion d'aborder de front les problèmes sociaux tels que le racisme, la xénophobie, les préjugés ou la discrimination. La programmation de la SACR se concentre principalement autour de quatre champs spécifiques : un espace débats, un espace culturel, un espace éducatif et une campagne de sensibilisation et d'éducation des Montréalais, concentrés autour d'activités majeures adressées à tous les publics, notamment les jeunes écoliers, les universitaires et chercheurs, les artistes de la relève, les acteurs communautaires ou les politiciens. La 16^e édition de la SACR est prévue se dérouler du 21 au 30 mars 2015. Le thème pour cette année est : « Nous sommes le Québec » et abordera le sujet de l'intégration en emploi à travers les différentes activités de la programmation, telles des conférences, des projections de films, des activités de sensibilisation et d'éducation.

Le présent dossier recommande d'octroyer 10 000 \$ pour soutenir l'organisme dans la réalisation de la SACR. Malgré la demande de 15 000 \$ faite par le responsable, le SDSS est d'avis que ce montant permettrait à l'organisme de couvrir une partie des frais de production et de promotion des outils de communications.

JUSTIFICATION

Depuis plus de deux siècles, des immigrants des quatre coins du monde se sont établis dans les quartiers de Montréal. Majoritairement originaire de l'ouest du continent européen jusqu'aux années 1960, l'immigration internationale s'est diversifiée depuis et provient maintenant majoritairement des Caraïbes, de l'Asie et du Maghreb. Aujourd'hui se côtoient à Montréal des personnes en provenance d'environ 120 pays et

parlant au total près de 200 langues. Une personne sur trois est née à l'extérieur du Canada.

Le soutien à la SACR s'inscrit dans les engagements de la Ville énoncés dans la « Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale » de 1989 et la « Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion », adoptée le 22 mars 2004 par son conseil municipal.

La Ville est également membre de la « Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme » et participe à la « Coalition internationale des villes contre le racisme », sous l'égide de l'UNESCO, depuis 2006.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier au montant de 10 000 \$ est pris à même le budget régulier du SDSS. La contribution de la Ville représente environ 18.5% du budget prévisionnel de la « Semaine d'actions contre le racisme » pour sa 16e édition. Depuis 2011, la Ville de Montréal a contribué annuellement à la hauteur de 10 000 \$ à cet événement. Le Conseil des arts du Canada et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) y contribuent également au niveau financier.

Organisme	Projet » Semaine d'actions contre le racisme	Soutien recommandé 2015	Soutien accordé 2012 à 2014	% du budget du projet
Le centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)		10 000 \$	-	18.5 %
	Édition 2014	-	10 000 \$	20,35%
	Édition 2013	-	10 000 \$	25 %
	Édition 2012	-	10 000 \$	22 %

Un bon de commande au montant de 10 000 \$ sera émis à cet effet. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que la Ville s'engage pour être équitable notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier respecte les engagements de la Ville inscrits dans sa « Charte montréalaise des droits et responsabilités » et la « Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion » et encourage la sensibilisation de la population à la lutte au racisme et à la discrimination ». Un retard dans l'octroi de cette subvention mettra en péril la réalisation de la SACR et un refus portera préjudice au partenaire tenant compte des efforts déployés pour la planification de la Semaine et donnera le message contraire quant aux engagements de la Ville dans la lutte contre la discrimination raciale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mars 2015 Réception du matériel de promotion de la « Semaine d'actions contre le racisme »

Mars 2015 Distribution du matériel de promotion de la « Semaine d'actions contre le racisme » (réseau interne de la Ville)

Mars 2015 Invitation à la cérémonie de lancement (maire ou un représentant élu et la ministre du MICC ou d'un représentant désigné)

Mars 2015 Finalisation du scénario avec confirmation des invités pour la prise de parole

Mars 2015 Invitation aux médias et communiqué informant de la cérémonie de lancement à l'hôtel de ville

Mars 2015 Mise en ligne sur le site de la SDSS

Mars 2015 Communiqué de presse de la Ville

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2015 Rencontre préparatoire pour la cérémonie de lancement

Mars 2015 Lancement de la SACR à l'hôtel de ville

Mars 2015 Réalisation de la programmation

Mars 2015 Évaluation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudie MOMPOINT
Conseillère en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-03-13



Dossier # : 1156707002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme AGC Communications pour la concertation dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 395 877,03\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14183 - (3 soumissionnaires, 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 395 877,03\$, taxes incluses, pour des services professionnels en matière de concertation ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel AGC Communication, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 395 877,03\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14183) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-06 16:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156707002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme AGC Communications pour la concertation dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 395 877,03\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14183 - (3 soumissionnaires, 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, la Ville de Montréal a entrepris la planification d'un important projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest et de remplacement de ses infrastructures souterraines centenaires. La réfection de cette artère emblématique, qui est la destination commerciale, culturelle, festive et touristique par excellence, est une occasion unique d'offrir aux Montréalais un nouvel aménagement de qualité, une rue Sainte-Catherine Ouest embellie, plus agréable et dynamique.

Le tronçon à l'étude s'étend sur une longueur de 2,2 km, entre l'avenue Atwater et la rue De Bleury. Étant donné la complexité du projet, la planification et les travaux se dérouleront en plusieurs phases:

Phase 1 : Rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Mansfield

- Lot 1: Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Mansfield (670 mètres)
- Lot 2: Réaménagement du square Phillips et des rues le bordant, incluant la place du Frère-André (330 mètres)

Phase 2 et ultérieures : Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater (1,53 km)

Afin de réaliser ce projet avec succès, la Ville de Montréal s'est engagée, en juin 2014, dans une démarche de consultation. Elle a ainsi convié les Montréalais à une réflexion sur l'avenir de la rue afin de :

- prendre des décisions éclairées quant aux aménagements à privilégier;
- adopter des mesures d'atténuation afin de limiter les nuisances associées aux travaux;

- favoriser l'adhésion et la collaboration des parties prenantes ainsi que des riverains au projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Ainsi c'est dans le cadre de cette démarche de consultation que la Ville a octroyé le 27 mars 2014 un contrat de services professionnels à Acertys inc. (GDD 1146676001) pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public.

Le plan de travail planifiait les activités suivantes:

Étape 1: La planification détaillée de la démarche de consultation

Étape 2: La consultation sur les besoins et les attentes des usagers

Étape 3: La consultation sur l'aménagement et la réalisation d'actions concertées

Étape 4: L'annonce publique du scénario retenu

Étape 5: La concertation pendant la réalisation du projet. (lot 1 seulement)

Au cours de l'été et de l'automne 2014, la démarche de consultation entreprise a permis à un grand nombre d'intervenants de s'exprimer et d'échanger dans le cadre de plusieurs activités.

Toutefois, en novembre dernier, le conseil d'agglomération a dû résilier le contrat avec la firme Acertys inc. pour les raisons évoquées au GDD 1144223001 de sorte que seulement les 3 premières étapes de leur mandat ont été réalisées soit :

La planification détaillée de la démarche de consultation

La consultation sur les besoins et les attentes des usagers

La consultation sur l'aménagement et la réalisation d'actions concertées

L'annonce publique du scénario retenu ainsi que la concertation pendant la réalisation du projet n'ont pu être réalisées par le consultant.

La facturation finale pour les trois premières étapes du mandat est ventilée comme suit:

Services professionnels : 124 000.00 \$

Déboursés 13 660.77 \$ (hébergement du site saintecath.ca sur la plate-forme HQ engagement)

Total avant taxes 137 660.77\$

Total global tx inclus 158 275.47\$

La résiliation de leur contrat a laissé un montant de 108 294.07\$ (tx inclus) prévue initialement pour l'annonce publique du choix du scénario ainsi que la concertation lors de la phase conception du projet du lot1 de la phase 1.

Afin de pouvoir poursuivre la démarche d'acceptabilité sociale du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, un nouvel appel d'offres public a été lancé le 2 février 2015 sur SEAO. La période de soumission était de 16 jours et se terminait le 18 février 2015.

La durée de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission d'un (1) addenda.

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	2015-02-10	Précision aux soumissionnaires au sujet de l'article 24 « Dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats » de la section I des Instructions au soumissionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0534 – 27 novembre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Acertys inc., approuvé par la résolution CG14 0122, relativement à la mise en oeuvre d'une

démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest - Appel d'offres public (13-13242). (GDD 1144223001)
CG 14 0122 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Acertys inc. pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 266 569,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-13242) - Un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin. (GDD 11446676001)

CE14 0350 - 12 mars 2014 - D'autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. (GDD 1146428001)

CE13 1799 - 11 décembre 2013 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels en planification participative des projets et en concertation dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions. (GDD 1136086004)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de services professionnels en concertation afin d'accompagner la Ville dans ses démarches de concertation du projet et ainsi poursuivre les activités déjà amorcées et qui n'ont pu être réalisées par le consultant en 2014. Les activités non réalisées représentent un montant de 108 294.07\$. Le mandat comprend principalement les étapes 4 et 5 du mandat antérieur non réalisé soit:

- L'annonce publique du scénario retenu - étape 4
- La concertation pendant la réalisation du projet (lot 1 seulement) - étape 5

De plus, le mandat visé par le présent dossier décisionnel comprend de nombreux services qui n'étaient pas inclus dans le mandat initial du consultant qui a accompagné la Ville dans la démarche de consultation réalisée en 2014. Un montant de l'ordre de 287 583.00\$ est prévu pour sa réalisation.

Sans s'y limiter, on y retrouve les activités suivantes:

- la réalisation d'une démarche de consultation et de concertation pour le Square Phillips (lot 2);
- des activités pour définir la Ville intelligente;
- des activités d'échanges avec le milieu des affaires;
- des activités de conception d'outils de communication;
- des services spécifiques d'infographie et de traduction;
- des activités de concertation en vue du concours: Présentation aux riverains des orientations du concours, rencontres avec les riverains concernés par d'éventuelles installations liées à la mise en valeur du chantier.

La formule de prix applicable pour le présent contrat est celle du taux horaire.

JUSTIFICATION

Dix-huit (18) firmes ont pris le cahier des charges et trois (3) ont déposé des soumissions, soit 16,7%. Sur les trois (3) soumissions, une (1) soumission a été jugée non conforme par le comité de sélection, car elle n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %. Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de AGC Communications. Le tableau ci-dessous présente les deux (2) soumissionnaires conformes ainsi que leur note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (incluant taxes et déboursés)	Contingences 15% (avec taxes)	Total
AGC Communications	73%	3,57	344 240,90 \$	51 636,13 \$	395 877,03 \$
Transfert Environnement et Société	81,17%	3,17	413 415,60 \$	62 012,34 \$	475 427,95 \$
Dernière estimation réalisée			413 415,60 \$	62 012,34 \$	475 427,95 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 79 550,92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-17%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					79 550,92 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					20%

Le prix de base comprend les honoraires professionnels, les déboursés admissibles et les taxes. La contingence, qui n'était pas inscrite au bordereau de soumission, représente 15% du prix de base. Le pourcentage de la contingence a été déterminé en prenant en compte la durée du mandat, la nature des services et la complexité du projet. Un plan de travail sera réalisé au début du mandat et il sera révisé régulièrement.

L'estimation effectuée par la Ville pour le prix de bases incluant les taxes et déboursés est de 413 415.60\$. Avec l'ajout des contingences de 15% représentant un montant de 62 012.34\$ le montant total incluant les taxes et déboursés ainsi que les contingences, a été estimés à 475 427,95 \$. On constate que le montant de l'adjudicataire est environ 17% inférieur à l'estimation.

L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission peut être dû à de nombreux facteurs, dont la situation des marchés au moment des soumissions ou des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

L'estimation réalisée par la Ville est basée sur les taux horaires maximum inscrits dans le bordereau de l'appel d'offres. Transfert Environnement et société a déposé une soumission utilisant les taux horaires maximums inscrits dans le bordereau ce qui donne le même montant que l'estimation de la Ville.

Tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Ville.

Le présent contrat n'est pas visé par la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, ainsi que par les décrets concernant les contrats de la ville de Montréal pour lesquels les soumissionnaires doivent présenter une demande d'autorisation à l'Autorité des Marchés Financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses, incluant les déboursés, les contingences et les taxes est de 395 877,03 \$. La source de financement pour ce contrat est le budget de fonctionnement qui a été octroyé au projet Sainte-Catherine Ouest.

À titre indicatif, on estime que la dépense sera répartie sur deux ans, comme suit:

2015: 197 938,52 \$ (50%)

2016: 197 938,51 \$ (50%)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation citoyenne par des processus de planification participative et de concertation contribue à la conception d'un projet qui répond mieux aux besoins des usagers et qui est mieux accepté socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif important sur la capacité de la Ville à réaliser l'annonce publique, prévue pour mai 2015, l'avant-projet définitif et les plans et devis du projet ainsi que la planification de la stratégie de gestion des impacts, selon la planification initiale. De plus, un délai trop grand avant la reprise des échanges avec les parties prenantes et le public pourraient briser la relation de confiance qui s'est construite en 2014.

Dans un calendrier de réalisation de projet en mode accéléré, les travaux de la rue Sainte-Catherine Ouest seraient directement retardés, incluant les travaux de remplacement et de réhabilitation des conduites souterraines. La livraison du projet pour les dates attendues serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la Direction des communications, il n'y aura pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les échéances prévues pour l'octroi du contrat ainsi que la réalisation du projet Sainte-Catherine Ouest sont les suivantes :

Octroi du contrat des services professionnels en concertation	mars 2015
Annonce publique du scénario retenu	mai 2015
Démarche de concertation avec les parties prenantes et le public	2015-2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane QUIRION LAMOUREUX
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-02

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-03-06



Dossier # : 1142612002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Mandater la Direction des transports et le Service de la culture comme porteurs du développement d'un système d'orientation et d'acheminement des piétons - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat d'un concours de design pour le volet physique de ce système.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. De mandater la Direction des transports et le Service de la culture afin de développer le projet iMap, un système d'orientation et d'acheminement des piétons, jusqu'au stade d'avant-projet définitif;
2. D'adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat du concours de design industriel et graphique visant le développement du volet physique d'iMap;
3. De mandater le directeur général de la Ville pour signer la lettre demandant cette dérogation.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-11 10:30

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142612002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Mandater la Direction des transports et le Service de la culture comme porteurs du développement d'un système d'orientation et d'acheminement des piétons - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat d'un concours de design pour le volet physique de ce système.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, la mise à jour de la Politique de signalisation touristique a été adoptée pour l'ensemble de la ville de Montréal. Elle comprend la signalisation de sept pôles touristiques, un programme de signalisation routière pour les grands attraits et un volet d'acheminement piéton à développer, complémentaire aux colonnes d'affichage Astral et aux abribus de la Société de transport de Montréal (STM).

Pour réaliser le volet piéton de cette Politique, la Direction des transports s'est associée au Service de la culture qui a identifié le développement d'une signalisation culturelle comme orientation stratégique de son Plan de mise en œuvre des quartiers culturels (2013). Le projet d'acheminement piéton, dont le nom de travail est *Information - Montréal à pied (iMap)* répond également à certains engagements de la Ville face aux besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite.

En 2014, un inventaire des pratiques montréalaises et internationales ainsi qu'une étude de faisabilité ont révélé le grand potentiel et les atouts d'un système universel d'orientation et d'acheminement des piétons pour l'ensemble du territoire montréalais afin d'encourager les transports actifs et collectifs tout en mettant en valeur les attraits culturels, communautaires, sportifs et touristiques de la ville.

En complément d'un système conventionnel de signalisation composé de bornes et de jalons directionnels installés à proximité de grands pôles de transports en commun (arrêts d'autobus majeurs, aires d'attente des taxis, stations de métro), le potentiel des technologies de l'information est également analysé. Afin de favoriser l'essor de la Ville

intelligente, plusieurs de ces bornes seront également des points d'accès Wi-Fi et certaines seront munies d'écrans d'affichage dynamique.

Le projet de système a été présenté au Comité exécutif le 5 novembre 2014 et un plan de développement et d'implantation pour le 375^e anniversaire de Montréal en 2017, a été proposé aux élus. Certains secteurs clés du centre-ville ont été identifiés comme prioritaires par le CE. Le présent sommaire décisionnel a donc pour but de valider le plan de travail pour le développement du système iMap, ce qui mènera à la présentation au CE d'un avant-projet définitif au début de l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0485 - 17 juin 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'examen public portant sur les quartiers culturels.

CE12 1563 - 19 septembre 2012 - Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche «Métropole amie des aînés» (MADA).

CM12 0565 - 6 juin 2012 - Adoption par le conseil municipal de la nouvelle Politique de signalisation touristique sur le territoire de la ville de Montréal.

DESCRIPTION

En 2015, quatre principaux volets seront développés afin de livrer au Comité exécutif un avant-projet définitif :

- **Le volet contenu** : propositions de catégories et de critères de sélection des attraits et des destinations;
- **Le volet infrastructure physique** : développement d'une gamme de bornes d'orientation et d'acheminement répartie sur l'ensemble du territoire;
- **Le volet infrastructure numérique** : intégration à certaines bornes d'un accès wi-fi et d'écrans dynamiques;
- **Le volet financement et entretien** : élaboration d'un modèle de financement pour la mise en place, l'entretien et la mise à jour du système.

Le détail des tâches liées à ces volets est décrit dans le document «Plan de travail 2015» joint en annexe. Voici une liste des principaux partenaires qui seront impliqués ou consultés dans le développement de ces volets:

- Bureau du taxi de Montréal (BTM)
- Société des transports de Montréal (STM)
- Arrondissement de Ville-Marie
- Bureau du design
- Bureau de la Ville intelligente
- Service des technologies de l'information
- Service des communications

Une résolution du comité exécutif est demandée afin de mandater la Direction des transports du SIVT et le Service de la culture pour développer conjointement et en collaboration avec les autres partenaires ce système d'orientation et d'acheminement des piétons nommé iMap.

Concours de design industriel

Très tôt dans le projet, la complexité des besoins, les importantes contraintes techniques et

financières, la diversité des contextes et l'importance des partenaires impliqués se sont cristallisés en grandes attentes en termes de design. Compte tenu des nombreux enjeux fonctionnels et du caractère prospectif du projet iMap, une entente a été prise avec le BTM et le Bureau du design de la Ville pour tenir un concours conjoint en design industriel auquel la STM sera appelée à collaborer au niveau technique.

Le choix d'octroyer le contrat de design des bornes iMap par concours se justifie par la nécessité d'assurer la prise en charge des besoins des partenaires (Ville, STM et BTM) dans un programme fonctionnel et technique approuvé par tous, et qu'en ressorte un concept de design fort et intégrateur. La force et l'efficacité du concept choisi par le jury et validé par la Ville permettra aussi d'augmenter l'attrait et de faciliter la signature d'une entente avec un partenaire privé lors d'un potentiel appel d'intérêt pour l'installation, l'entretien et la mise à jour d'iMap.

Ce concours se ferait sur appel de candidature en deux étapes où le jury aurait à:

1. **Sélectionner quatre équipes finalistes** parmi toutes les candidatures reçues;
2. **Déterminer un projet lauréat** en fonction de critères de performance prédéfinis.

En vertu de la Loi sur les cités et villes, (L.R.Q. chapitre C-19), l'octroi d'un tel mandat par concours, sans autre appel d'offres public, nécessite une autorisation spéciale du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Une résolution du Comité exécutif est nécessaire afin de faire parvenir une demande de dérogation au ministre.

JUSTIFICATION

La mise à jour de la Politique de signalisation touristique a identifié la nécessité de renouveler les infrastructures d'orientation des piétons qui datent de plus de 20 ans et qui ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui, tel que le démontre la multiplication de projets à la pièce sur le territoire. La multiplication des initiatives locales, peu performantes en matière de portée et d'impact, finissent par représenter un investissement global important. Les grands gestionnaires de systèmes de transports ont tous identifié le besoin de faciliter les déplacements et la communication auprès des usagers. La STM met à jour son système signalétique tandis que le BTM est en train de développer une nouvelle image de marque, s'accompagnant d'une meilleure offre de services. Ils souhaitent comme la Ville, faire un meilleur usage des nouvelles technologies. Or, le risque de travailler en vase clos est d'avoir des systèmes et des technologies qui ne se parlent pas en plus de confondre les usagers par différentes stratégies d'orientation, de signalétique et de communication.

Une des meilleures façons de rendre les transports actifs et collectifs plus conviviaux et compétitifs est de faciliter l'intermodalité. Cette intermodalité n'est possible que dans la mesure où les systèmes de communication, d'orientation et d'acheminement mis en place interagissent et se complètent. Travailler en silo reviendrait à nier la complémentarité des différents modes de transports, en plus de multiplier les initiatives fonctionnant en vase clos.

Le fait de développer des interfaces numériques à la pièce pour des projets ponctuels, ou encore des applications complètement différentes d'un arrondissement à l'autre, s'est soldé par la multiplication des niches et la réduction de la portée des initiatives facilitant l'orientation, la mobilité et la découverte des attraits. Aucune interface fédératrice n'est actuellement en développement. Montréal possède pourtant une importante communauté de créateurs du numérique prête à développer des interfaces plus fédératrices. En ouvrant ses données à cette communauté, la Ville gagnera en terme de coût, d'efficacité et d'innovation.

La démarche préconisée par la Ville pour le développement et la mise en oeuvre du système iMap aura pour impacts :

- - d'assurer une meilleure mise en valeur des attraits Montréalais en vue du 375e anniversaire de Montréal;
 - de faire de Montréal une ville de déplacements intelligents : Avec le projet iMap, conçu en complément du CGMU, la Direction des transports se sera dotée de toutes les infrastructures numériques nécessaires pour couvrir l'ensemble des modes de déplacement et en faciliter la gestion;
 - d'augmenter l'achalandage piéton et des transports en commun;
 - d'assurer une meilleure accessibilité des services par une utilisation judicieuse des technologies de l'information; et
 - de favoriser une démarche unifiée donnant plus de cohérence et de visibilité à tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de l'ensemble des mandats de services professionnels prévus dans ce projet sont déjà inscrits aux budgets de fonctionnement de la Direction des transports et du Service de la Culture.

Le concours de design bénéficie d'un soutien financier de 100 000 \$ du Bureau du design de la Ville grâce à la contribution du Secrétariat à la région métropolitaine dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente Montréal 2025. Le montant maximal retenu pour l'octroi du mandat visant le développement du projet lauréat (design industriel et graphique) est de 250 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En accompagnant tous les piétons, dans un esprit d'accessibilité universelle, dans leur parcours, la Ville de Montréal encourage les Montréalais et les visiteurs à découvrir leur ville à pied et fait la promotion de saines habitudes de vie.

Une démarche intégrée d'acheminement des usagers entre différents modes de transports facilitera l'intermodalité et encouragera un transfert modal de l'auto solo vers les transports collectifs.

La culture étant considérée comme l'un des quatre piliers du développement durable avec les volets social, environnemental et économique, iMap accompagnera l'essor culturel des communautés en mettant en valeur la diversité des attraits de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettrait à la Ville de développer et de mettre en oeuvre le système iMap à temps pour les célébrations en 2017 du 375e anniversaire de fondation de Montréal.

Une décision défavorable ou tardive, ferait en sorte que ce système ne pourra pas voir le jour à la date prévue et priverait les citoyens de Montréal et ses visiteurs d'un important système de promotion et de soutien à la mobilité active.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Concours de design : Les opérations de communication prévues du printemps 2015 à l'hiver 2016 sont:

- Le lancement du concours;
- l'annonce des finalistes;
- l'annonce du projet lauréat.

Un plan de communication exhaustif sera élaboré par le Service des communications et la Direction des transports, en collaboration avec le Bureau du design et le Bureau du taxi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2015

Hiver : Signature des différentes conventions de services professionnels pour le développement des quatre volets de l'avant-projet définitif.

Printemps : Dérogation du MAMOT, programme fonctionnel et technique et tenue du concours de design pour le volet physique.

Automne : Développement du prototype lauréat. Présentation de l'avancement du volet numérique au CE pour orientation.

2016

Hiver : Avant-projet définitif (liste finale des attraits pour la phase 1, design des bornes, volet numérique développé, mode de financement), validation au CE et lancement de l'appel d'intérêt ou appel d'offre.

Printemps : Entente de mise en oeuvre signée avec un (des) partenaire(s) privé(s).

Été : Projet-pilote mobile sur le terrain et ajustements au prototype. Développement de l'interface numérique pour l'affichage dynamique.

Été-Automne : Production des bornes pour la phase 1 (entre la rue de la Commune, le Mont-Royal, la rue Saint-Hubert et le parcours de la Promenade urbaine fleuve-montagne) et début des travaux pour l'installation des bases électriques et bornes de recharge des taxis sur le domaine public.

2017-18

Printemps : Installation des pièces de mobilier de la phase 1 et mise en opération.

2017-18 : Suivi et implantation dans les arrondissements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Richard ADAM)

Avis favorable :
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements (Alain DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :
Bureau du taxi de Montréal , Direction Développement et communications (Kim THIBAUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Étienne GENDRON-LANDRY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-23

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-03-10**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-03-11



Dossier # : 1154834002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (±32 823,80 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2015.

Il est
recommandé :

1- d'autoriser le paiement de la somme de 24 000 € (±32 823,80 \$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2015, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-11 16:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154834002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (±32 823,80 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de l'AIMF depuis sa fondation en 1979. L'AIMF regroupe maintenant plus de 250 villes ainsi que de nombreuses associations nationales de villes des pays de la Francophonie. Grâce à l'usage commun de la langue française, l'AIMF a pour but d'établir une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale pour le bien-être des populations.

L'Association est présidée par le maire de Paris, Mme Anne Hidalgo. Soulignons que la Ville de Montréal a signé un accord de coopération avec la Ville de Paris en avril 2006, accord qui est toujours en vigueur.

En plus de mettre en oeuvre des projets de coopération, l'Association organise à tous les ans, des rencontres sur des thème qui intéressent les villes membres. Cette année, la rencontre de la Commission Villes innovantes qui se déroulera sous le thème de la Ville intelligente du 22 au 24 mars prochain à Namur et la rencontre de la Commission permanente, responsable du développement durable qui se tiendra du 21 au 29 mars prochain à Nouakchott, en Mauritanie.

Les villes et associations membres versent une cotisation annuelle qui est calculée sur la base du Revenu national brut par habitant et de la population de la ville, et ne peut être inférieure à 550 euros.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CE13 0266 en date 6 mars 2013, autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2012 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 Euros (± 32 402, 40 CAD).

Résolution CE12 0580 en date 25 avril 2012, autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2012 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 Euros (± 32 000 CAD).

Résolution: CE11 0345 en date du 16 mars 2011, autoriser le paiement de la somme de 24 000 € (32 302 \$CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2011, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles

partiellement ou entièrement francophones (AIMF);

Résolution: CE10 0339 en date du 17 mars 2010, autoriser le paiement de 24 000 € (34 171\$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

DESCRIPTION

L'AIMF a pour vocation de rassembler les maires et responsables des capitales et métropoles où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée, et de faire entendre la voix des collectivités locales en leur offrant une tribune internationale.

En tant que réseau de villes attachées à agir au plus près des citoyens, l'AIMF développe une coopération étroite dans les domaines de l'activité municipale, en rendant concrète la solidarité entre ses membres.

Opérateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'AIMF répond aux souhaits des chefs d'État et gouvernement de pays francophones afin de renforcer la démocratie locale, accompagner les politiques de décentralisation et donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités.

Par le biais de ses programmes de formation, de son expertise et de ses outils adaptés aux besoins des villes, l'AIMF contribue également à la diffusion des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale. Elle participe ainsi à l'animation de la coopération décentralisée francophone.

JUSTIFICATION

La présence active de la Ville de Montréal à l'AIMF lui permet de rayonner dans le réseau de la Francophonie. Elle lui offre la possibilité de promouvoir son savoir-faire, de démontrer sa solidarité envers les villes en développement et d'échanger avec des villes membres sur des enjeux majeurs liés au développement urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Bureau des relations internationales. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable constitue l'axe prioritaire de la programmation de l'AIMF. La Ville de Montréal en profite pour s'associer à des plaidoyers en faveur du rôle des villes dans le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ariane ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Seynabou Amy KA
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-10

Peggy BACHMAN
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2015-03-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2015-03-11



Dossier # : 1153430003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de toute élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration du Bureau de taxi de Montréal

Il est recommandé d'approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de toute élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration du Bureau de taxi de Montréal après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-03-13 09:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153430003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de toute élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration du Bureau de taxi de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

À l'issue de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration en mai 2013, le greffier a déposé au Bureau du taxi de Montréal son bilan et fait des recommandations pour que soit modifié le mode de votation, de façon à faciliter l'exercice du droit de vote des électeurs de l'industrie du taxi (établissement de bureaux de scrutin plutôt que le vote par la poste). Le conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal a approuvé cette recommandation par résolution lors de son assemblée du 11 mars 2014.

Pour modifier le mode de votation, un amendement aux lettres patentes de l'organisme était requis. Le 29 mai 2014, le conseil d'agglomération a autorisé le greffier à déposer la demande relative à l'octroi de lettres patentes supplémentaires permettant le recours au mode traditionnel de votation (bureaux de scrutin). Le tout a été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le 6 juin 2014.

Le 13 février 2015, le sous-ministre du MAMOT a écrit au directeur général de la Ville l'informant que le Ministère ne donnera pas suite à la demande de la Ville en précisant que « bien que celui-ci soit sensible à l'objectif poursuivi, on ne peut toutefois tenir pour acquis que le remplacement du vote par correspondance par un vote aux bureaux de scrutin contribuera à l'atteindre. »

En conséquence, le mode de votation (par la poste) demeure inchangé.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal ayant été fixée par la loi à deux ans, une nouvelle élection devra être tenue par le greffier cette année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0262 – 29 mai 2014 - Autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les postes des

quatre membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires / Mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération

CE13 0079 – 23 janvier 2013 - Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale « Bureau de taxi de Montréal »

DESCRIPTION

La décision attendue vise l'approbation des prévisions budgétaires pour la tenue de toute élection au conseil d'administration du Bureau de taxi de Montréal, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes à ce dossier.

JUSTIFICATION

La présente élection vise à combler 4 postes en faisant voter des bassins d'électeurs différents (près de 10 000 chauffeurs de taxi et de limousine, environ 3 100 propriétaires de permis de taxi, quelque 160 propriétaires de permis de limousine et une vingtaine d'intermédiaires en services de transport). Au total, près de 15 000 électeurs sont appelés, à tous les deux ans, à exercer leur droit de vote.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon les prévisions budgétaires établies (en pièce jointe), le coût total de cette élection s'élèvera à 180 000 \$.

Quant aux tarifs de rémunération du personnel électoral recommandés pour cette élection (également en pièce jointe), ils correspondent aux tarifs précédemment approuvés pour la tenue de l'élection générale de 2013.

Le Service du greffe dispose des crédits nécessaires à même son budget de fonctionnement 2015, cependant un virement de crédits en provenance du budget de la rémunération vers les autres familles de dépenses est requis.

Provenance : 1001-0010000-100067-01401-51102-050290-9950-000000 11 100 \$
1001-0010000-100067-01401-52100-050290-9950-000000 11 600 \$

Imputation : 1001-0010000-100067-01401-54590-000000-0000-000000 22 700 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le processus électoral est résumé en pièce jointe.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre BLANCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-09

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-03-09



Dossier # : 1156918001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Opération Habiter Montréal
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin d'ajuster certains prix maximaux d'acquisition.

Il est recommandé :
de hausser le prix d'achat maximum permis de 50 000 \$ pour les bâtiments résidentiels unifamiliaux, et de 25 000 \$ pour les bâtiments résidentiels de 2 logements hors sol, portant le prix d'achat permis à un maximum respectif de 450 000 \$ et de 475 000 \$, pour le volet "bâtiment résidentiel existant" du Programme acquisition d'une propriété. Le prix d'achat maximum permis pour les bâtiments résidentiels de 3 logements hors sol demeurerait inchangé à 490 000 \$.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-13 08:44

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156918001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Opération Habiter Montréal
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin d'ajuster certains prix maximaux d'acquisition.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement sur la subvention à l'accession à la propriété [03-168] a été modifié en avril 2012 pour renforcer l'attrait de Montréal auprès des familles qui désirent acquérir une propriété résidentielle. Les prix plafond des duplex et des triplex avaient alors été majorés afin de conserver un niveau d'admissibilité plus élevé. La nature de la subvention, soit un remboursement complet des droits de mutation, était demeurée inchangée.

Dans le but de conserver pour 2015 le niveau d'admissibilité actuel pour les familles, il est proposé d'apporter rapidement un ajustement au volet existant du programme «Acquisition d'une propriété». La nature de la subvention, soit le remboursement complet des droits de mutation, demeure inchangée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1044 - 28 octobre 2014. Adoption du règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (1140196008);

CM14 0514 - 26 mai 2014. Adoption de modifications au programme *Accession à la propriété* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1146705001);

CE 1314 - 21 août 2013. Relance du programme *Habitations urbaines pour familles* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1133227001);

CE 1289 - 21 août 2013. Approbation du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* (1130631001);

CM13 0350 - 23 avril 2013. Ajustement de certains paramètres du programme *Accession à la propriété* (1130196003);

CE13 0273 - 6 mars 2013. Modification du prix d'achat maximum de certaines catégories du programme *Accession à la propriété* (1130196002);

CM12 0896 - 22 octobre 2012. Déclaration du Conseil pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal;

CE12 0561 – 18 avril 2012. Modification du prix d'achat maximum et de la définition de logement pour familles, *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1120196001);

CM12 0062 - 23 janvier 2012. Règlement modifiant le *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* concernant l'abolition du remboursement partiel des droits de mutation pour les ménages non familiaux.

CE10 1581 – 6 octobre 2010. Modification du prix d'achat maximum, *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1100196002);

CM10 0351 – 19 avril 2010. Modification du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1093227001);

CE07 2021 – 5 décembre 2007. Ordonnance modifiant le *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* concernant la date de fin du Programme, les prix maximum d'acquisition des unités neuves, le montant de la subvention et les montants maximaux de valeur foncière d'un bâtiment résidentiel (1073227003);

CM03 0923 – 24 novembre 2003. Adoption du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1033227001).

DESCRIPTION

Pour le volet "bâtiment résidentiel existant" du Programme acquisition d'une propriété, il est proposé de hausser le prix d'achat maximum permis de 50 000 \$ pour les bâtiments résidentiels unifamiliaux, et de 25 000 \$ pour les bâtiments résidentiels de 2 logements hors sol, portant le prix d'achat permis à un maximum respectif de 450 000 \$ et de 475 000 \$. Le prix d'achat maximum permis pour les bâtiments résidentiels de 3 logements hors sol demeurerait inchangé à 490 000 \$.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées au présent sommaire sont requises compte tenu de l'augmentation des prix sur le marché résidentiel depuis la dernière modification, en mai 2012.

La proportion d'inscriptions admissibles en dessous de la barre des 50 %

Le marché résidentiel de la revente a évolué de telle sorte que les prix plafonds du volet existant du Programme acquisition d'une propriété ne permettent plus de rendre admissibles 50 % des propriétés visées inscrites sur le marché. En 2014, la proportion d'inscriptions actives admissibles au Programme se chiffrait à 45 % pour les maisons unifamiliales, 47 % pour les duplex, et 40 % pour les triplex. Rappelons que ce seuil de 50% des propriétés inscrites constituait l'objectif initial pour ce qui est de la part du marché que souhaitait rejoindre le programme et qu'il s'agissait également du niveau visé lors de la modification de ces mêmes prix d'achat maximums en mai 2012.

Augmenter les prix plafond permettrait d'atteindre à nouveau une admissibilité de 50 % des unités offertes sur le marché de la revente. Cela viendrait également soutenir la bonne performance du volet existant, notamment pour les propriétés unifamiliales, une catégorie introduite en juin 2014. On notera que, depuis cet ajout au programme, le nombre des demandes pour les unifamiliales surpasse de peu celles des duplex.

Par ailleurs, le marché montre des signes de ralentissement. Selon les prévisions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ), les prix devraient connaître une faible progression au cours

des prochaines années. Par conséquent, la proportion d'unités admissibles devrait diminuer de manière moins prononcée que par le passé, au courant de la prochaine année.

Peu de demandes au niveau des triplex

Le bassin de familles premiers acheteurs pouvant s'acheter un triplex est restreint. Une majoration du prix plafond des triplex n'augmenterait pas substantiellement le nombre de demandes, qui sont déjà très marginales pour cette catégorie. En effet, depuis 2010, il y a eu 1018 demandes de remboursement de droits de mutations de duplex, comparativement à 195 demandes du côté des triplex.

Le prix plafond des triplex est présentement établi à 490 000 \$. Le majorer n'augmenterait pas significativement le bassin de la clientèle cible, car ce n'est pas un produit abordable pour des premiers acheteurs. Pour cette raison, le prix plafond des triplex demeure inchangé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La hausse des prix plafonds proposée n'aura pas d'impact sur les budgets approuvés pour ce programme ni sur le cadre financier 2015. La Direction de l'habitation prévoit que les enveloppes allouées aux droits de mutation, qui s'élèvent à 3 158 500 \$ en 2015, vont demeurer suffisantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En permettant de maintenir le programme accessible aux familles, les mesures proposées contribuent à l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En assurant le maintien du bassin potentiel de bâtiments résidentiels existants admissibles au programme, la présente mesure facilitera l'achat de propriétés pour les familles et accroîtra leur rétention sur le territoire montréalais, tel que visé par le *Plan de fidélisation des familles 2014-2017*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption de l'ordonnance est prévue lors de la séance du Comité exécutif du 25 mars 2015 et son entrée en vigueur au moment de sa publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lydia YAKONOWSKY
Conseillère économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-05

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-03-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-03-13

CE : 50.001
2015/03/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2015/03/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS